

Le 22 janvier dernier, la Chambre d'Agriculture, Ardennes Conseil Elevage et le Groupement de Défense Sanitaire ont organisé en partenariat une journée d'information des éleveurs sur la gestion du parasitisme dans leurs troupeaux allaitants. L'intervenant principal, le Dr Christian MAGE, expert reconnu, a abordé les différentes parasitoses qui touchent les élevages bovins : strongles digestifs et pulmonaires, grande douve, paramphistome, coccidiose et parasites externes, sous différents angles : prévention, diagnostics, moyens de lutte...

Au total, 60 éleveurs et 25 techniciens de différentes organisations agricoles ont participé à cette journée qui a permis de trouver des réponses aux problématiques rencontrées dans les élevages allaitants sur ce sujet, avec des répercussions importantes sur la rentabilité des ateliers viande. Une mauvaise gestion du parasitisme peut entraîner des problèmes de santé et de performances des bovins (perte de croissance, altération de la reproduction ...) et sera généralement source de pertes économiques.

En préalable, un rappel a été fait sur les notions d'**excrétion** (rejet d'œufs de parasites dans les bouses), de **contamination** des prairies (présence de larves sur l'herbe) et d'**infestation** des bovins (parasites présents dans les organes des animaux) qu'il ne faut pas confondre. **Traiter les parasites, c'est pas automatique !**

🚩 Lutter contre les strongyloses digestives (ostertagia) et pulmonaires (dictyocaulus) :

Christian Mage a insisté sur la prise en compte :

- 🚩 du cycle du parasite qui génère des problèmes de contamination forte des prairies en fin d'été et en automne,
- 🚩 du type d'animaux : adultes = faibles excréteurs et veaux = relais multiplicateurs par recyclage,
- 🚩 du climat : sécheresse = antiparasitaire naturel,
- 🚩 du niveau d'intensification : plus le chargement est élevé, plus le niveau d'excrétion est important, plus le pâturage est ras, plus l'infestation des animaux sensibles risque d'être importante
- 🚩 de la période de vêlage : plus les veaux sont âgés au pâturage, plus ils consomment d'herbe et s'infestent,
- 🚩 de la conduite du pâturage : déprimage source d'excrétion précoce, alternance fauche pâture pour rompre les cycles, pâturage tournant ou continu...
- 🚩 des pics d'infestation des bovins qui découlent des points précédents

En matière de dépistage, le dosage du pepsinogène sanguin permet de mesurer le niveau d'infestation en strongles digestifs chez les broutards(es) et génisses de 2^{ème} année d'herbe.

La présence de strongles pulmonaires peut quant à elle être détectée par coproscopie (méthode Baermann) dès les premiers symptômes, mais cette méthode ne donne pas le niveau d'infestation.

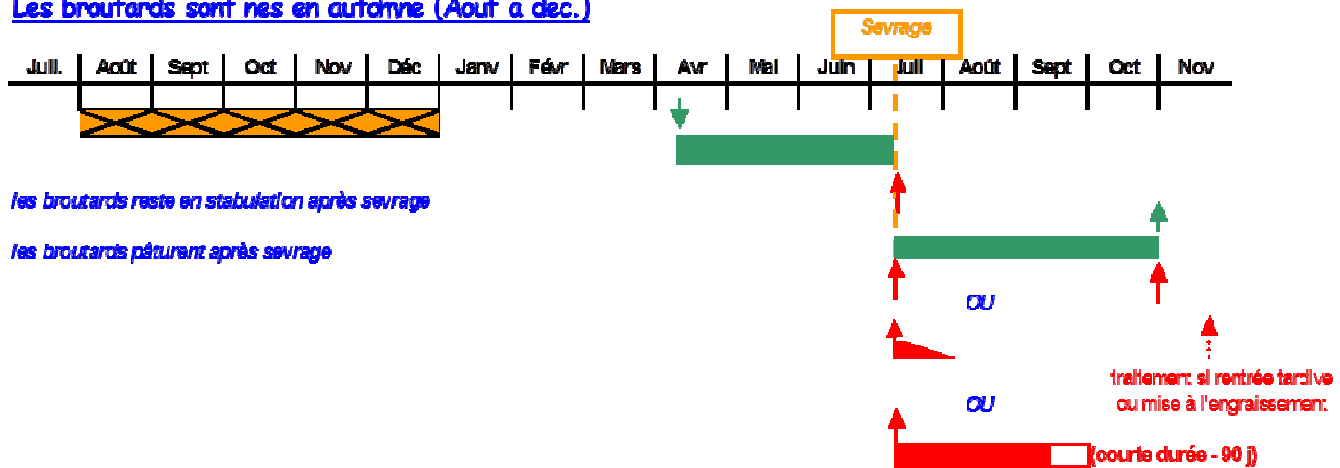
La stratégie de lutte est à personnaliser dans chaque élevage à partir de tous ces éléments, même si quelques principes généraux sont à retenir :

- Les traitements précoces de printemps / début d'été sur les veaux n'ont pas d'intérêt et ce, quelle que soit la période de vêlage

- Alternier des phases de traitement et d'infestation maîtrisée pour que l'animal crée sa propre immunité naturelle
- Les adultes immunisés n'ont plus besoin d'être traités contre les strongles (sauf cas particuliers d'animal manifestant des signes d'amaigrissement ou de diarrhées). Traiter ces animaux est néfaste pour leur immunité et relance l'excrétion. Selon une étude récente menée en France*, les vaches sont immunisées envers les strongles digestifs si la durée de contact avec le parasite a été supérieure à 8 mois au cours des saisons de pâturage qui précèdent le premier vêlage.
- Les produits à forte rémanence sont à réserver à des génisses ou bœufs, au moment de la mise à l'herbe, sur des pâtures éloignées ou sans contention, et à condition de ne pas les rentrer précocement, afin de permettre un contact avec le parasite en fin de saison de pâturage.

Le choix du type d'antihelminthiques est très large, tant en terme de molécules que de modes d'administration (pour on, injectable, buvable). Attention au respect des posologies en faisant une bonne estimation du poids des animaux.

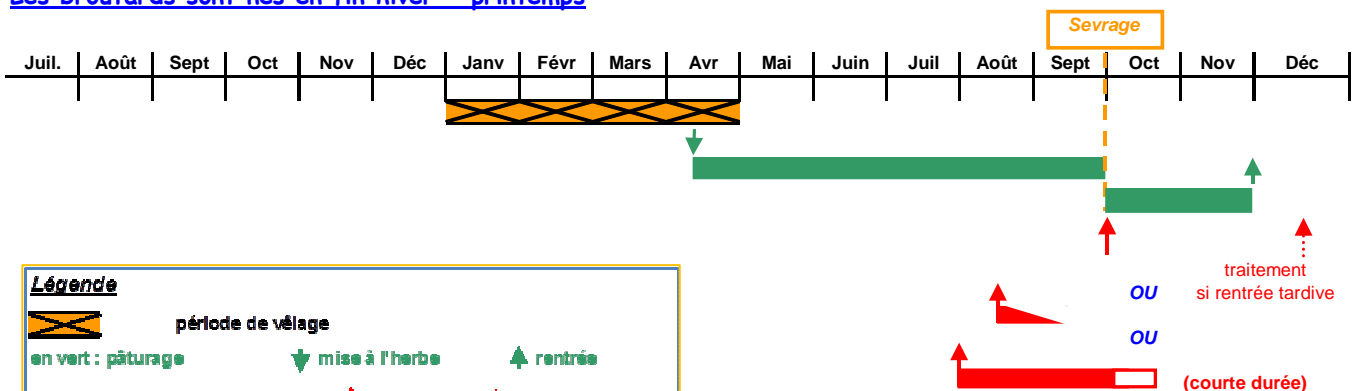
Les broutards sont nés en automne (Août à déc.)



les broutards restent en stabulation après sevrage

les broutards pâturent après sevrage

Les broutards sont nés en fin hiver - printemps



Légende

- période de vêlage
- en vert : pâturage
- en rouge : traitements
- mise à l'herbe
- rentrée
- Action immédiate
- Action rémanente
- Action continue ou périodique

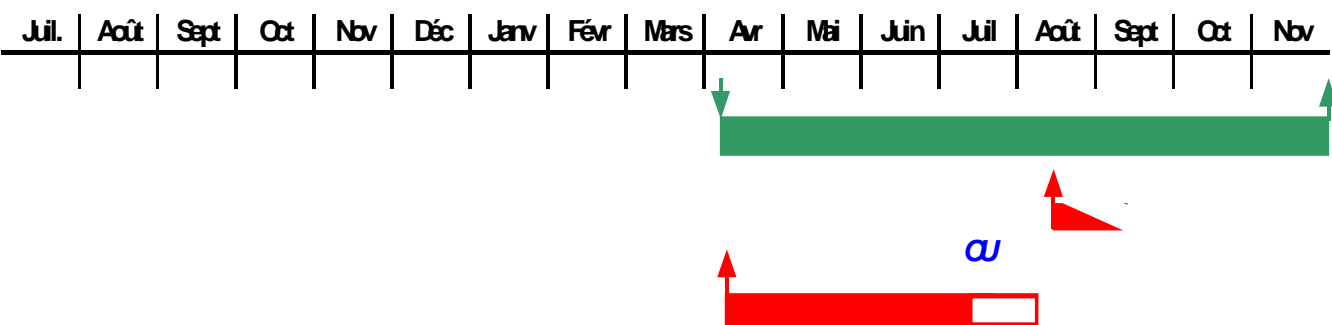
L'application d'un produit à action immédiate au sevrage s'entend si les veaux ressortent sur des repousses ou restent en bâtiment après sevrage.

L'utilisation d'une molécule à action rémanente doit se faire mi-août ; La réinfestation des veaux se fera à la fin de la rémanence à un niveau faible compatible avec le développement de l'immunité.

L'usage d'un bolus doit être réservé à des applications de fin juillet avec une molécule à durée d'effet inférieure à 100 jours pour qu'une légère réinfestation puisse se faire en fin de pâturage.

Si les traitements sont réalisés plus tard dans la saison, il existe un risque de protection totale (pas d'infestation et donc pas d'acquisition d'immunité)

Les Animaux allaitants en seconde année de pâturage



L'immunité en allaitant n'est pas toujours suffisante pour se passer d'un traitement en deuxième année de pâturage. Un traitement (à action rémanente mi-août ou à action périodique ou continue à la mise à l'herbe) permet de contrôler l'infestation, d'assurer des croissances de fin été-automne correctes et d'acquérir une bonne immunité en fin de période (les rentrées sont souvent tardives, en décembre).

Au-delà de la 2ème année de pâturage, l'immunité parasitaire acquise est entretenue par les réinfestations successives qui protègent les animaux de risques pathogènes graves. C'est pourquoi les bovins adultes ne requièrent pas de traitements systématiques, seule une intervention thérapeutique ponctuelle peut se révéler nécessaire si un mauvais état général est constaté sur un lot.

Lutter contre la grande douve (fasciola hepatica) et le paramphistome :

Les cheptels infestés par la grande douve connaissent des baisses de performances significatives (retards de croissance, moins bon classement des carcasses, fertilité dégradée, colostrum de moindre qualité...). Par exemple, différents essais ont montré des retards de croissance de l'ordre de 5 à 10 kg sur les broutards et de 15 kg sur des génisses de 2 ans en fin de saison de pâturage.

Le cycle de la grande douve repose sur un hôte intermédiaire : la limnée qui est un escargot terrestre présent dans les zones humides. Les prairies pâturées comportant des zones fraîches sont des biotopes propices à leur développement. Le traitement de la grande douve ne doit pas être systématique mais prendre en compte ce facteur de risque. Quand elles sont limitées, il est parfois préférable d'empêcher l'accès des bovins à ces zones ou d'essayer de les assainir.

Le déclenchement d'un traitement peut aussi s'appuyer sur le dépistage en amont. La coproscopie est un mauvais outil de diagnostic car la grande douve est un parasite qui pond peu. Il faudra privilégier un dosage des anticorps par sérologie (prélèvement sanguin) en constituant des échantillons à partir de 5-6 animaux d'un même lot. Ce dépistage doit être précoce en été pour effectuer un traitement à l'automne, au plus tard à la rentrée. Les saisies de foie en abattoir ne sont pas un indicateur pertinent.

Différentes molécules sont disponibles pour traiter la grande douve, certaines sont adulticides, d'autres sont adulticides et larvicides. Si le traitement n'a lieu qu'après la rentrée, préférer un produit à spectre large.

S'agissant du paramphistome, la nécessité du traitement doit aussi être vérifiée à l'aide d'un dépistage par coproscopie (parasite qui pond beaucoup) en mélangeant les bouses de 5-6 animaux /lot. Une seule molécule (oxyclozanide) est efficace contre ce parasite en respectant la posologie. Le traitement doit être fait le plus tôt possible en automne, au plus tard à la rentrée.

Lutter contre la coccidiose :

Tous les bovins sont porteurs de coccidies, ce qui ne signifie pas qu'ils sont malades. Les animaux les plus sensibles sont les jeunes veaux qui excrètent beaucoup entre le 20^{ème} et le 60^{ème} jour de vie. La maladie peut se manifester par des diarrhées hémorragiques.

La prévention repose sur le nettoyage des bâtiments (sols, murs et tubulaires) avec de l'eau chaude à haute pression ou de la vapeur ou sur une désinfection avec des produits à base de phénol, dilué à 3 %. Il faut aussi limiter le stress des animaux : changement brusque d'alimentation, écornage, chocs de température dans les bâtiments... Le sevrage, la mise à l'herbe ou les changements de régime sont des périodes à risque.

Dans les situations à risque, un traitement des veaux est possible en préventif : traiter tous les veaux avec des anticoccidiens agissant sur les premiers stades de développement (toltrazuril dès l'âge de 3 jours).

Lutter contre les parasites externes

La désinfection des bâtiments est un moyen de prévention.

Préférer l'utilisation d'insecticides et fongicides spécifiques à des antihelminthiques qui traitent aussi ces parasites, en particulier sur les bovins adultes, afin d'éviter de dégrader leur immunité.

Le traitement des poux et de la galle nécessite 2 interventions à 3 semaines d'intervalle (décembre et janvier).

Certains produits naturels peuvent aussi être efficaces.

Quelle méthode de dépistage des parasites choisir ?

		Présence d'infestation	Niveau d'infestation	Décision d'un traitement
Coproscopie	Strongles digestifs	OUI	NON	NON
	Strongles pulmonaires	OUI si méthode BAERMANN	NON	OUI si signes cliniques
	Grande douve	OUI (1)	NON	OUI
	Paramphistome	OUI	OUI sur veaux	OUI
	Coccidies	OUI	NON	NON
	Petite douve	OUI	NON	NON
Dosage pepsinogène	Strongles digestifs	OUI	OUI sur veaux et génisses	OUI sur veaux et génisses
Sérologie	Grande douve	OUI	NON	OUI

(1) La coproscopie est préconisée pour le diagnostic des paramphistomes et la sérologie pour le diagnostic de la grande douve.

Une bonne gestion du parasitisme ne repose donc pas sur une éradication de tous les parasites avec un traitement systématique coûteux, mais sur la maîtrise de l'infestation et l'immunité du troupeau. Chaque éleveur doit conduire une réflexion sur ses pratiques au pâturage et en bâtiment pour favoriser le développement de l'immunité, tout en ayant recours à des traitements raisonnés et adaptés à son élevage (période de vêlage, pâtures à risque...). Gérer de manière raisonnée la problématique du parasitisme dans son élevage dès la première saison de pâturage, c'est préparer, en partie, la rentabilité du troupeau en utilisant les antiparasitaires moins et mieux.

Les techniciens des GDA, d'Ardennes Conseil Elevage et du GDSB sont là pour vous accompagner dans votre réflexion.

*Etude Ravinet N et al, Change in milk production after treatment against gastrointestinal nematodes according to grazing history, parasitological and production-based indicators in adult dairy cows. Veterinary Parasitology 201.2014.95-109.